



P - 34

INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Brussels, July 1982

REPORT ON SOCIAL DEVELOPMENT IN THE COMMUNITY IN 1981 (1)

Throughout the year, employment problems were a topic of major concern for all Community bodies in the light of a rapidly deteriorating situation on the labour markets of all Member States of the Community, with the total number of registered unemployed rising from 8 million at the end of 1980 to more than 10 million at the end of 1981.

Consequently, social policy and employment policy, for which Mr Ivor Richard is responsible on behalf of the Commission, acquired greatly enhanced importance at both Community and national level.

This is the message of the Report on Social Developments, year 1981, which has just been published by the Commission:

Employment policy

The outstanding event of 1981 was the joint meeting of the Ministers for economic affairs, finance, social affairs and employment - called the "Jumbo" meeting - held in Luxembourg on 10 and 11 June. This meeting concurred on the need for a common strategy to combat the twin problems of unemployment and inflation.

Two sorts of measures were thought to be required for the fight against unemployment - especially structural unemployment : firstly, job creation through a policy of selective investment, a more judicious allocation of public expenditure and a better organization of working time and secondly, better preparation for workers - especially young workers - to enable them to meet labour market requirements, through a reappraisal of vocational training and education systems.

Meanwhile the Commission, in a preparatory paper presented to the joint Council meeting, proposed a series of focal points for an anti-unemployment policy at Community level : the gravity of inflation and the need to assess anti-inflationary policies conducted in the Member States; sectors with employment potential (for example, small firms, cooperatives); a reassessment of methods of financing social security and an analysis of the impact of public expenditure; flexibility of working time; development of education, training and work experience schemes for young people in the interim period after completion of compulsory schooling.

.//..

(1) Report on social developments, year 1981, Office for Official Publications of the European Communities, 1982.

In addition to the "Jumbo" meeting, the Standing Committee on Employment met on 19 May to discuss an overall strategy for economic and social recovery. On the reorganization of working time - which was also discussed by the Committee - at the end of the year the Commission presented to the Council a draft directive on voluntary part time work and a draft recommendation on retirement age. The impact on employment of the introduction of new technologies - which is gathering momentum - was the subject of the Committee's second meeting, held in Brussels on 3 November.

The improvement of living and working conditions

In addition to its activities in the fields cited above, the Commission continued its efforts to improve living and working conditions, particularly through the following measures :

- in the context of the international year of disabled persons, the Commission prepared a new programme and transmitted a draft resolution to the Council, which was adopted on 8 December;
- a new action programme on the promotion of equal opportunities for women was adopted by the Commission on 9 December;
- as regards the social aspects of the Community steel policy, the Council approved the granting of the first instalment of aid under this heading as proposed by the Commission;
- in December the Commission presented to the Council its evaluation report on the first anti-poverty programme (1975-1980).

Health and safety at work

In the light of the framework Directive of 27 November 1980 on the protection of workers from harmful exposure to chemical, physical and biological agents at work, at the Commission's initiative discussions were held by the Community authorities on two specific proposals, one concerning lead and the other concerning exposure to asbestos. On 10 December the Council continued its discussions on the "lead" directive, while the "asbestos" directive was accorded a favourable opinion by the Economic and Social Committee in September.

Reexamination of social security problems

In addition to the draft recommendation on retirement age (see above) the Commission presented to the Council a communication on medium-term projections of social expenditure and its financing.

On the question of social security for migrant workers, on 12 May the Council adopted a Regulation extending to self-employed workers and members of their families the provisions of Regulation (EEC) No. 1408/71 on the application of social security schemes to migrant workers. The related implementing Regulation, No. 574/72, was modified accordingly by the Council on 8 December. This new legislation will enter into force on 1 July 1982.

INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, juillet 1982

EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE EN 1981(1)

Pendant 1981, les problèmes de l'emploi ont été au centre des préoccupations de toutes les instances communautaires en raison de l'aggravation rapide de la situation des marchés du travail dans tous les Etats membres de la Communauté. Le nombre total des chômeurs inscrits est passé de 8 millions fin 1980 à plus de 10 millions fin 1981.

Par conséquent, les politiques sociales et de l'emploi - menées au sein de la Commission par M. Ivor RICHARD - ont acquis une importance beaucoup plus grande au niveau communautaire ainsi que dans les Etats membres.

C'est ce qui ressort de l'"Exposé sur l'Evolution Sociale" dans la Communauté en 1981, rapport qui vient d'être publié par la Commission.

Politique pour l'emploi

A cet égard, l'événement marquant de 1981 était la session conjointe des ministres de l'économie, des finances, des affaires sociales et de l'emploi - dit Conseil "JUMBO" - qui s'est tenu à Luxembourg les 10/11 juin. Cette réunion a fait clairement apparaître qu'il convenait désormais de mettre en œuvre une stratégie convergente de lutte contre le chômage et lutte contre l'inflation.

En ce qui concerne la lutte contre le chômage, et tout particulièrement contre le chômage structurel, il conviendrait de privilégier deux sortes de mesures: les unes visent la création d'emplois par une politique d'investissements sélectifs, mais également grâce à une meilleure orientation des dépenses publiques et à un meilleur aménagement du temps de travail, les autres tendent à une préparation plus efficace des travailleurs et surtout des jeunes face aux besoins du marché, grâce à un réexamen des systèmes de formation professionnelle et d'éducation.

Pour sa part, la Commission avait indiqué, dans son document préparatoire au Conseil conjoint, une série d'axes pour une politique de lutte anti-chômage au niveau communautaire, en particulier: la gravité de l'inflation, et le besoin d'apprécier les politiques anti-inflationnistes poursuivies dans les Etats membres; les domaines à potentialité d'expansion d'emploi (par exemple les petites entreprises, coopératives); examen des méthodes de financement de la sécurité sociale, et analyses de l'impact des dépenses publiques; la flexibilité de la durée de travail; et, pour les jeunes, le développement des possibilités en matière d'éducation, de formation et de travail, pendant une période intermédiaire après la scolarité obligatoire.

(1) Exposé sur l'Evolution Sociale: Année 1981, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 1982.

./. .

Mis à part le Conseil JUMBO, le Comité Permanent de l'Emploi s'est lui aussi penché, lors de sa réunion du 19 mai, sur une stratégie globale de redressement économique et social. Quant à l'aménagement du temps de travail - sujet qui était aussi discuté par le Comité - la Commission a soumis au Conseil en fin d'année un projet de directive sur le travail volontaire à temps partiel, et un projet de recommandation sur l'âge de la retraite. La question de l'impact de l'introduction croissante de nouvelles technologies sur l'emploi a été le thème de la deuxième réunion du Comité, tenue à Bruxelles le 3 novembre.

L'amélioration des conditions de vie et de travail

Outre les activités dans les domaines précités, la Commission a continué à mener des actions pour améliorer les conditions de vie et de travail, notamment:

- dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, la Commission a élaboré un nouveau programme et a transmis un projet de résolution au Conseil que celui-ci a adopté le 8 décembre;
- un nouveau programme d'action sur la promotion et l'égalité des chances des femmes a été adopté par la Commission le 9 décembre;
- en ce qui concerne le volet social de la politique sidérurgique communautaire, le Conseil a adopté une première tranche de l'aide proposée par la Commission;
- la Commission a transmis au Conseil en décembre son rapport d'évaluation sur le premier programme de lutte contre la pauvreté (1975-1980).

Santé et sécurité sur les lieux de travail

Suite à la directive cadre du 27 novembre 1980 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition nocive à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail, la Commission a mené des discussions dans les instances communautaires sur deux propositions spécifiques, celle concernant le plomb et celle concernant l'amiante. Le Conseil du 10 décembre a poursuivi ses discussions sur la directive "plomb", tandis que la proposition de deuxième directive "amiante" a reçu un avis favorable du Comité Economique et Social en septembre.

Le réexamen des problèmes de la sécurité sociale

Outre le projet de recommandation sur l'âge de retraite (voir ci-dessus) la Commission a soumis au Conseil une communication sur les perspectives à moyen terme des dépenses sociales et de leur financement.

En matière de sécurité sociale des travailleurs migrants, le Conseil a adopté le 12 mai un règlement qui étend aux travailleurs non-salariés ainsi qu'aux membres de leurs familles le règlement 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs migrants. Le règlement d'application 574/72 a été ensuite modifié par le Conseil du 8 décembre. Cette nouvelle réglementation entre en vigueur le 1er juillet 1982.